



43620 SAINT-PAL-DE-MONS  
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : contact@mairie-saintpaldemons.fr

Site : mairie-saintpaldemons.fr

## RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit et le Jeudi 25 Janvier à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIFFARD Patrick, Maire.

Présents : Marie-Jo BARDEL, Jean-Pierre FAYARD, Bernard BOUDAREL, Nathalie MICHEL, Guy FOUVET Adjoints, Sandrine ARNAUD, Jean-François CONVERS, Gérard SABOT, Conseillers Municipaux Délégués, Sylvie BRUNON, Jacques MOGIER, Patrice MOUNIER, Daniel ROUX, Gilles BARRALLON, Sophie BURELIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maryvonne MASSARDIER (pouvoir donné à Jean-Pierre FAYARD), Laure VALENTIN (pouvoir donné à Sylvie BRUNON).

Secrétaire : Nathalie MICHEL.

Le relevé de décisions du Conseil Municipal du Vendredi 28 Juillet dernier est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à la majorité, deux votes contres.

### Travaux

#### - Convention de Maîtrise d'Oeuvre pour l'Aménagement du Parc SARRAND

Le coût résiduel d'acquisition du Parc et de la Maison SARRAND est de 30 000 Euros pour la Commune. La Convention de Maîtrise d'Oeuvre telle qu'elle est proposée a pour objectif de mettre à la disposition de la Population de Saint-Pal, très rapidement cet espace d'agrément, situé au cœur du Bourg. Une Convention sera établie avec le Lycée d'Enseignement Général, Professionnel et Technologique Agricole d'Yssingeaux qui dispose d'un Architecte Paysager. Un diagnostic Arboricole sera réalisé au préalable par la Société FONSYLVE, Expert Forestier de France, pour un montant de 840 Euros. Pour faire le lien avec le Lycée Agricole, un Bureau d'Études privé, le Cabinet OSMIE, Paysage et Culture de Plantes Sauvages, fera des propositions d'aménagement, puis les élèves feront les premières études et aménagements pour un montant de 3 050 Euros. Cette proposition est adoptée à la majorité, avec deux oppositions (Gilles BARRALLON et Daniel ROUX).

- **Maintenance Éclairage Public : Transfert de la compétence au Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire**

Monsieur le Maire rappelle le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'Énergie comme dans celui de l'organisation territoriale en lien avec le **Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire**, dont notre Commune est adhérente. Lors de son **Assemblée Générale** du 31 mars 2017, le Comité exécutif du **Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire** a adopté, à l'unanimité, l'adaptation des nouveaux statuts. À cette occasion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de la **compétence Maintenance Éclairage Public** au **Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire**. D'autre part, cette opportunité permet à la Commune, en plus de la **mutualisation des achats, une meilleure gestion des interventions, de bénéficier d'un financement** à hauteur de **25 %** en la matière.

- **Travaux de sécurisation du réseau Basse Tension et enfouissement du Téléphone entre le Village de La Fayolle et Sagnecroze**

À l'unanimité, les Élus approuvent la réalisation de travaux de sécurisation du réseau Basse Tension et d'enfouissement des réseaux de Télécommunications, entre le Village de La Fayolle et le Hameau de Sagnecroze.

Le montant total de ces travaux s'élève à **1 996.08** Euros Hors Taxes. Il est possible d'appeler une participation d'Orange à ces travaux en fonction du linéaire à couvrir, soit 103 mètres par 8 Euros, en raison des poteaux commun à l'Électricité et le Téléphone. La participation restant à charge de la Commune s'élève à environ **1 172.08** Euros.

## Finances

- **Contrat d'Association avec l'École Privée « Saint-Joseph » : Participation Communale pour l'Année Scolaire 2017 - 2018**

À l'unanimité, les Élus approuvent le versement d'une subvention d'un montant de 594 Euros par élève scolarisé à l'École Privée « **Saint-Joseph** ». Ce montant a été calculé par rapport au coût moyen d'un Élève de l'École Publique Intercommunale « **Marcel Ayme** » de Lichemialle, hors frais de personnel et d'entretien de la cantine.

- **Demande de Subvention au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation**

À l'unanimité, les Élus approuvent la demande présentée au titre de la Sécurité Publique, de la Protection des Populations dans le cadre de l'installation d'un visiophone au sein de l'École Publique Intercommunale « **Marcel Ayme** » à Lichemialle. Ce dispositif permettra de mieux contrôler les accès à l'École, notamment aux entrées et sorties de l'établissement, mais aussi au cours de la journée afin d'assurer une meilleure protection des Agents, des Élèves et de l'Équipe Éducative. D'un montant de **3 003,63** Euros Hors Taxes, il répondra ainsi aux exigences fixées par l'Éducation Nationale.

**- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 - Fonds Leader - Subventions Régionales - Dossiers à présenter dans le cadre des demandes de Subventions 2018**

Dans le cadre des **différentes Dotations 2018**, il est prévu de déposer un certain nombre de Dossiers aussi bien au niveau du Département, du Conseil Régional, de l'État avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, des Fonds Européens : Leader ou Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement aux diverses demandes engagées auprès de nos partenaires institutionnels. Ainsi, au titre des demandes à proposer auprès des Services de l'État en 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), l'Assemblée accueille favorablement les demandes de financements auprès de ces différents organismes publics sur des Projets concernant principalement l'Aménagement et la Revitalisation du Centre-Bourg. Ces dossiers seront présentés au titre d'un programme pluri annuel démarrant au niveau de l'entrée principale du Bourg :

- ✍ **Tranche 1** : Montée de Barthou où les trottoirs sont à la charge de la Commune, la signalétique, l'aménagement de l'îlot de Barthou en face des Services Techniques, ainsi que le passage piétons à l'intérieur de l'enceinte de l'École Privée. L'estimation des travaux est de l'ordre de 189 991 Euros Hors Taxes. La chaussée restant du domaine de compétence du Conseil Départemental de La Haute-Loire ;
- ✍ **Tranche 2** : Travaux en sous-sol avec la reprise du réseau séparatif des Eaux Pluviales et des Eaux Usées, estimé à environ 130 000 Euros Hors Taxes ;
- ✍ **Tranche 3** : Aménagement de surface Place Saint-Marc et Rue Centrale.

**- Avenant au Bail du Cabinet Dentaire au sein de l'Espace de Santé San-Palou**

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'Avenant au Bail du Cabinet Dentaire au sein de l'Espace de Santé San-Palou, motivé par la présence d'un seul praticien, pour un montant de 650 Euros.

**- Projet de cession d'une partie des Bâtiments des Services Techniques**

Le Groupe de Travail relatif à l'Aménagement d'un nouveau Centre Technique Municipal doit se réunir prochainement : le Samedi 3 Février prochain. Le Conseil Municipal, à la majorité, moins deux abstentions (Gilles BARRALLON et Daniel ROUX) accède à la proposition de vente d'une partie du Bâtiment des Services Techniques au prix de 95 000 Euros Hors Taxes. Le contrat de Vente doit comporter également une promesse de vente du reste du tènement pour un montant total de 150 000 Euros Hors Taxes.

**- Acquisition de deux parcelles de terrain à Jourdy**

En complément d'une délibération prise le 12 Janvier 2017, le Conseil Municipal se prononce favorablement et unanimement, à l'acquisition à titre gratuit de deux parcelles de terrain servant aussi bien de dépôt des Points de Regroupement des Ordures Ménagères et de la Collecte Sélective, que d'Aire de Retournement, de points de stockage de matériels lors d'opérations d'aménagement, ayant entraînés de nombreuses dégradations. Deux parcelles sont concernées par cette acquisition, à savoir **les Parcelles Numéro 861 et 862** de la **Section D**, l'une d'entre-elle avait été omise lors de la première Délibération.

## Questions Diverses

### - Recrutement de cinq Agents Recenseurs

À l'unanimité, les Élus approuvent les indemnités octroyées aux cinq Agents Recenseurs qui vont assurer la collecte relative au recensement de la Population qui va se dérouler du Jeudi 18 Janvier au Samedi 17 Février prochain. Elles sont composées d'une Indemnité nette de 1 200 Euros et de remboursement de frais de déplacement.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Saint-Pal-de-Mons,  
Le Lundi 5 Février 2018

Le Maire,

Patrick RIFFARD

